

17.06.2014 – 12:58 Uhr

Refus du Conseil national de la création d'un indice de l'égalité salariale - quand la politique de l'autruche est à l'oeuvre

Bern (ots) -

Travail.Suisse regrette que le conseil national refuse de créer un indice de l'égalité salariale facile à comprendre. En effet, il a rejeté aujourd'hui le postulat Fehr demandant la création d'un tel indice basé sur des données statistiques pourtant déjà disponibles. Pour Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleuses et travailleurs, la chambre basse admet implicitement que l'inégalité salariale entre femmes et hommes perdure, quand bien même elle est contraire à la Constitution et à la loi. Il n'en aurait pas coûté grand-chose pour établir un tel indice qui aurait permis, entre autre, de prévoir des correctifs au niveau de l'âge de la retraite et des rentes offertes aux femmes, victimes de longue durée de l'inégalité salariale.

Le postulat 13.3177 de la conseillère nationale socialiste zurichoise Jacqueline Fehr part du constat que les disparités salariales perdurent sans que l'on puisse vraiment expliquer pourquoi, quand bien même ce phénomène est anticonstitutionnel et contraire à la loi. Sont pointés du doigt les facteurs mous (« soft factors ») tels que les conceptions de la vie, les valeurs personnelles ou les opinions des protagonistes. Dans ce contexte, un indice annuel de l'égalité salariale, construit sur les données statistiques existantes, serait d'une grande utilité pour rendre les discriminations visibles simplement.

En Suisse, plusieurs indices existent déjà : pour les prix à la consommation, pour les prix de l'immobilier ou la construction, ou pour les valeurs cotées à la bourse suisse. Les enquêtes régulières sur les salaires produites par l'Office fédéral de la statistique sont à même de fournir les données pour construire un tel indice, facile à comprendre. Refuser la création revient à vouloir conserver des oeillères de la politique. Car un tel indicateur permettrait de rendre la thématique visible. Cet instrument pourrait aussi servir à prendre des mesures correctrices en faveur des femmes quand elles partent à la retraite, puisque les inégalités salariales dont elles sont victimes durant leur vie professionnelle les pénalisent à nouveau à l'âge de la retraite.

Contact:

Valérie Borioli Sandoz, Responsable Politique de l'égalité, 079 598 06 37

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100757715> abgerufen werden.